



Avis de convocation de la population pour les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat des 1^{er} et 15 mars 2009

La Municipalité de Savièse porte à votre connaissance que les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat pour la législature 2009-2013 se dérouleront selon le programme et les modalités suivants :

I. DATES DES ELECTIONS

1. Election du Grand Conseil

L'élection a lieu le dimanche 1^{er} mars 2009.

2. Election du Conseil d'Etat

L'élection a lieu le dimanche 1^{er} mars 2009

En cas de second tour, l'élection a lieu le dimanche 15 mars 2009.

II. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

1. Vote à l'urne

Le bureau de vote est ouvert selon les horaires suivants, uniquement à la Maison communale.

scrutin du 1^{er} mars 2009

- le samedi 28 février 2009, de 18 h. 00 à 19 h. 00
- le dimanche 1^{er} mars 2009, de 9 h. 00 à 11 h. 00

scrutin du 15 mars 2009

- le samedi 14 mars 2009, de 18 h. 00 à 19 h. 00
- le dimanche 15 mars 2009, de 9 h. 00 à 11 h. 00

2. Vote par correspondance (envoi par poste)

L'électeur qui souhaite exercer son vote par la voie postale doit affranchir l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection.

La commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

3. Vote par dépôt à la commune

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant l'enveloppe de transmission directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire selon les horaires suivants :

pour les scrutins des 1^{er} et 15 mars 2009

Les citoyens peuvent voter par dépôt à la commune dès la réception du matériel de vote et pendant les heures d'ouverture du bureau communal.

<i>matin</i>	<i>du lundi au vendredi</i>	<i>de 07 h. 30 à 12 h. 00</i>
<i>après-midi</i>	<i>du lundi au jeudi</i>	<i>de 13 h. 30 à 17 h. 30</i>
	<i>vendredi</i>	<i>de 13 h. 30 à 17 h. 00</i>

III. DIVERS

Dans le présent avis de convocation, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.

Pour toutes questions concernant les élections cantonales (modalités et date de dépôt des listes, éligibilité, etc.) nous vous renvoyons à la loi cantonale sur les droits politiques du 13 mai 2004 (LcDP), à l'ordonnance sur le vote par correspondance du 12 mars 2008 (OVC) ainsi qu'aux arrêtés du Conseil d'Etat du 5 novembre 2008 concernant les élections des membres du Conseil Conseil et du Conseil d'Etat pour la législature 2009-2013.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAVIESE